



JUGEMENT DU 4 MARS 2021
6ème Chambre

N° PCL : 2021J00123
SARL B.M.C.B.
N° RG: 2021P00113

DEBITEUR

SARL B.M.C.B. ZONE ARTISANALE LA PALU 33240
CUBZAC LES PONTS

RCS BORDEAUX 853 067 064 - 2019 B 4332

Représentant légal : Eyyup ATAS Gérant, demeurant 18
boulevard de la Gare 31500 TOULOUSE,

Comparaissant,

COMPOSITION DU TRIBUNAL

Décision contradictoire et en premier ressort,

L'affaire a été entendue en audience publique du 03 Mars
2021 par Monsieur Marc SALAUN, Juge chargé d'instruire
l'affaire, conformément aux dispositions de l'article 871 du
Code de Procédure Civile, qui a fait son rapport au Tribunal
dans son délibéré,

Le Ministère Public avisé de la procédure,

Le présent jugement est délibéré conformément à la Loi par
Messieurs :

- Marc SALAUN, Président de Chambre,
- Max CHAFFIOL, Gérard LARTIGAU, Juges,

Et prononcé ce jour par mise à disposition au Greffe par
Monsieur Marc SALAUN, Président de Chambre, assisté de
Madame Marie-Alix DONGIL, Greffier assermenté,

La minute du présent jugement est signée par Monsieur
Marc SALAUN, Président de Chambre et par Madame Marie-
Alix DONGIL, Greffier assermenté.

Le 23 Février 2021, la société B.M.C.B. SARL a déclaré au Greffe de ce Tribunal être en état de cessation des paiements, a souligné ne pas être en mesure de présenter un plan de redressement de l'entreprise, a requis l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire,

Le Ministère Public a été avisé de la procédure,

La société, qui est identifiée sous le n° 853 067 064 RCS BORDEAUX (2019 B 4332), a pour activité déclarée au registre du commerce et des sociétés de Bordeaux : import, export, achat, vente, commerce de gros et demi-gros de matériaux de construction de tous travaux, tous travaux de construction, maçonnerie générale,

Constituée sous la forme de SARL, elle est donc commerciale de par sa forme et son objet et a son siège dans le ressort juridictionnel de ce Tribunal,

Au cours des débats en chambre du conseil, la société B.M.C.B. SARL a présenté ses explications et confirmé les termes de sa déclaration,

MOTIVATION

Il résulte des pièces produites et des informations recueillies en chambre du conseil que :

- l'actif est nul et le passif s'élève à 20.209 Euros,
- il n'existe pas d'actif immobilier,
- aucun document comptable n'est remis,
- au 31 Décembre 2019, un chiffre d'affaires de 30.000 Euros est déclaré,
- aucun salarié n'est employé et ne l'a été au cours des six derniers mois,

La société B.M.C.B. SARL a indiqué qu'elle considérait que sa situation était trop compromise pour qu'une solution de redressement puisse être envisagée,

La société B.M.C.B. SARL est dans l'impossibilité de faire face à son passif exigible avec son actif disponible et se trouve en état caractérisé de cessation des paiements,

La situation de fait corroborée par les propres déclarations du dirigeant est probante de l'impossibilité manifeste de parvenir à un redressement,



Il convient dès lors de faire application des dispositions des articles L 640-1 suivants du code de commerce et d'ouvrir une procédure de liquidation judiciaire,

Il y a lieu de fixer la date de cessation des paiements conformément à l'article L 631-8 du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les conditions mentionnées au 1^{er} alinéa des articles L 641-2 et D 641-10 du code de commerce sont réunies. Il sera donc fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Le Tribunal dispose des éléments lui permettant de vérifier que les seuils prévus par l'article L 644-5 et fixés par l'article D 641-10 du code de commerce ne sont pas atteints. La clôture de la liquidation judiciaire sera donc prononcée au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

De désigner les organes de la procédure conformément à l'article L 641-1 de ce même code,

D'ordonner les mesures de publicité conformément à la loi et de dire que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,

PAR CES MOTIFS

Le Tribunal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L 640-1 et suivants du code de commerce,

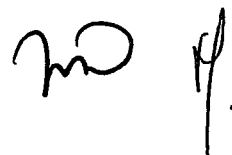
Constate l'état de cessation des paiements de la société B.M.C.B. SARL,

Ouvre une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

la société B.M.C.B. SARL, au capital de 60.000 Euros, identifiée sous le n° 853 067 064 RCS BORDEAUX (2019 B 4332), dont le siège social est à CUBZAC LES PONTS (33240), Zone Artisanale La Palu, exerçant une activité de import, export, achat, vente, commerce de gros et demi-gros de matériaux de construction de tous travaux, tous travaux de construction, maçonnerie générale à CUBZAC LES PONTS (33240), Zone Artisanale La Palu,

conformément aux dispositions du chapitre 1^{er} du titre IV du livre VI du code de commerce,

Fixe provisoirement au 1^{er} Septembre 2020 la date de cessation des paiements,



Dit qu'il sera fait application de la procédure simplifiée prévue aux articles L 644-1 et suivants du code de commerce,

Nomme Monsieur Marc WOLFF, Juge Commissaire et Monsieur Eric GROISILLIER, Juge commissaire suppléant,

Nomme la SELARL EKIP', 2 rue de Caudéran, Boîte Postale 20709 33007 BORDEAUX CEDEX, en qualité de Liquidateur et dit que cette mission sera suivie par Maître Christophe MANDON,

Confie en application de l'article L 641-2 alinéa 2 du code de commerce au liquidateur la mission de réaliser l'inventaire dans cette procédure,

Impartit aux créanciers pour la déclaration de leurs créances un délai de 2 mois à compter de la publication du présent jugement au BODACC,

Dit que le Tribunal prononcera la clôture de la liquidation judiciaire au plus tard dans le délai de six mois à compter de la présente décision,

Ordonne la communication de la présente décision aux autorités citées à l'article R 641-6 du code de commerce,

Ordonne sans délai nonobstant toute voie de recours, la publication du présent jugement conformément à l'article R 641-7 du code de commerce,

Rappelle que l'exécution provisoire est de droit,

Dit que les dépens seront employés en frais privilégiés de liquidation judiciaire,